

6.00 crédits

60.0 h + 9.0 h

Q1

Enseignants	Delforge Catherine ;
Langue d'enseignement	Français
Lieu du cours	Bruxelles Saint-Louis
Préalables	<i>Le(s) prérequis de cette Unité d'enseignement (UE) sont précisés à la fin de cette fiche, en regard des programmes/formations qui proposent cette UE.</i>
Thèmes abordés	<p>L'unité d'enseignement (UE) assure une formation de base en droit des contrats (civils) spéciaux et de la responsabilité civile extracontractuelle.</p> <p>Elle prolonge directement le cours de droit des obligations, qui a permis d'étudier la théorie générale des obligations, en approfondissant deux sources spécifiques des obligations civiles#: l'acte juridique contractuel nommé par le législateur et le fait juridique légalement qualifié de fait générateur de responsabilité. Ce faisant, l'UE offre également les bases nécessaires à l'étude de matières plus spécialisées qui relèvent du Bachelier (droit de l'entreprise, droit du travail, certains cours à option, etc.) et du Master en droit, que ce soit dans le cadre du tronc commun obligatoire (par ex. le droit international privé) ou de cours à options ou de filières (droit approfondi de la consommation, droit de l'immobilier, droit des contrats commerciaux, droit du crédit, droit des accidents ou des catastrophes, droit des assurances, droit de l'environnement, droit du numérique, etc.).</p> <p>L'UE s'inscrit dans les visées que s'assigne le <i>Manifeste pour la formation en droit</i> adopté par notre Faculté en 2015 (<i>R.I.E.J.</i>, 2016/1, Vol. 74, pp. 169-175).</p> <p>#https://dial.uclouvain.be/pr/boreal/en/object/boreal%3A178251/datastream/PDF_01/view</p> <p>Spécialement, la maîtrise des concepts, leur application à des situations concrètes ainsi que le développement d'un esprit critique constituent les objectifs généraux de l'UE.</p> <p>Par ailleurs, la matière est en prise directe avec notre quotidien, notamment celui des étudiant-es#: constater que le smartphone récemment acheté présente des défauts, acheter sur internet, louer un kot étudiant ou un appartement pour y établir sa résidence principale, louer un vélo partagé ou une trottinette partagée, assumer une responsabilité en tant que chef-fe ou durant un job étudiant, causer ou subir des dommages suite à un accident de la circulation routière, être mis-e en cause suite à des dommages causés par son animal de compagnie, être insatisfait-e de la prestation qui a été accomplie par son ou sa garagiste, se faire représenter pour un vote, etc.</p> <p>Des liens sont ainsi régulièrement réalisés avec la «#vie pratique#», grâce à des exemples ainsi que quelques décisions de jurisprudence.</p>
Acquis d'apprentissage	<p>A la fin de cette unité d'enseignement, l'étudiant est capable de :</p> <p>Dans le prolongement du <u>référentiel des acquis adopté par la Faculté de droit du campus Saint-Louis</u>, les compétences génériques suivantes sont travaillées dans le cadre de cette UE#:</p> <ol style="list-style-type: none"> I. Acquérir une culture générale II. Acquérir des savoirs spécifiquement juridiques III. Acquérir les méthodes et outils de la démarche scientifique IV. Acquérir des capacités d'analyse, de réflexion et d'argumentation à partir de situations concrètes V. Maîtriser la communication écrite et orale en français <p>De façon spécifique, au terme de l'UE, l'étudiant-e aura démontré avoir acquis les savoirs juridiques en droit des contrats civils et de la responsabilité extracontractuelle, ce qui implique#:</p> <ul style="list-style-type: none"> • une maîtrise des concepts et des principes-cadres relatifs aux matières#enseignées ; • une maîtrise de l'étape de la qualification juridique, nécessaire dans l'approche des situations concrètes, ainsi que de ses enjeux en termes de choix de la «#solution#» à proposer ; la démarche requiert notamment la maîtrise de l'articulation pertinente entre les différentes «#couches#» de normes légales générales et plus spéciales –susceptibles de s'appliquer à une situation donnée (différents livres du Code civil, dispositions particulières du Code de droit économique et lois particulières hors codes) et des enjeux de cette articulation#; • une capacité à correctement identifier l'intensité des normes applicables à une situation donnée (dans le champ contractuel et/ou extracontractuel) afin d'apprécier à sa juste mesure l'étendue de la liberté contractuelle dont jouissent les parties à un contrat dans l'adoption de stipulations dérogatoires#; • une capacité à poser un regard critique sur la matière, notamment à travers une correcte lecture des textes légaux qui, malgré une apparente clarté, peuvent demeurer sources d'interprétation en se confrontant aux situations concrètes#; • approfondi ses compétences de communication orale#lors d'épreuves d'évaluation enfrançais.

Grâce aux travaux pratiques, l'étudiant-e aura, en outre, en lien direct avec les matières enseignées dans le cadre du cours magistral,

- approfondi ses connaissances et compétences en lien avec les étapes d'une **démarche scientifique rigoureuse** et de **rédaction d'un écrit en droit positif**. En particulier, il ou elle sera capable de démontrer#:
- sa maîtrise des méthodes et outils de la recherche documentaire, en vue d'en exploiter les résultats;
- sa capacité à mener de façon autonome une recherche de dimension scientifique#;
- sa capacité à respecter le cadre éthique déterminé par la Faculté et l'Université dans l'usage et le référencement des ressources documentaires et des outils d'intelligence artificielle#;
- développé des **capacités d'analyse, de réflexion et d'argumentation** à partir de situations concrètes. En particulier, il ou elle sera capable de démontrer#:
- ses capacités à analyser une situation#en mobilisant les bases légales pertinentes, à identifier les pistes de solutions envisageables, à évaluer leur pertinence et à poser un choix argumenté aligné sur le contexte factuel et les attentes éventuellement exprimées ;
- son sens critique.
- approfondi ses compétences de **communication écrite** («#état de la question#» et travail final) **et orale** (échanges lors des séances, présentation orale de l'«#état de la question#») **français**;

Quant aux compétences transférables, l'étudiant-e aura, enfin,

- développé son sens de l'**autonomie** dans un parcours d'étude et dans le processus de rédaction d'un travail écrit dans un domaine du droit (respect des échéances et des consignes, préparations des séances, etc.);
- développé ses **habilités à travailler en groupe** et à s'inscrire dans une démarche de co-réflexion et co-construction. Si le travail écrit remis en fin de quadrimestre doit être personnel et original, les étudiant-es sont néanmoins invité-es à coopérer, notamment dans la recherche des sources et l'identification des questions juridiques.

Modes d'évaluation
des acquis des
étudiants

1° MATIERE FAISANT L'OBJET DE L'EVALUATION

L'évaluation de l'unité d'enseignement (UE) porte sur **la matière enseignée lors du cours magistral**, telle qu'elle est par ailleurs identifiée dans les supports de cours PowerPoint disponibles sur Moodle. Elle porte également sur les « techniques » de résolution de cas pratiques qui ont été travaillées dans le cadre des séances de travaux pratiques (TP).

Les étudiant-es doivent veiller à **se mettre à jour** : l'évaluation est propre à l'enseignement dispensé durant l'année académique au cours de laquelle elle a lieu. Ceci est tout spécialement important en cette période de réformes successives (et profondes) de la matière.

2° TYPE D'EVALUATION

Cours magistral

En première et en seconde sessions, l'examen relatif au cours magistral prend la forme d'une évaluation orale qui porte sur la matière enseignée.

L'examen est noté sur 20.

La note attribuée à cette évaluation correspond à **3/4 de la note finale de l'UE**.

Une seule question « principale » fait l'objet d'un temps de préparation. Les autres questions sont posées du « tac-au-tac », en veillant à couvrir les deux parties de la matière (DRNL : supprimer la mention car que « contrats »).

L'examen peut prendre la forme de questions de connaissance (un exercice de définition, une liste de concepts apparentés à définir, etc.), de réflexion (un exercice de comparaison, une question théorique « ouverte », une discussion à partir d'une disposition légale ou d'un article de la proposition de nouveau livre 7 du Code civil, une réflexion à présenter à partir des grands principes et/ou concepts qui gouvernent la matière, etc.) ainsi que l'élaboration de premières pistes de résolution d'un cas pratique dont le degré de difficulté est adapté à un examen oral (suivant un temps de préparation nécessairement court).

Travaux pratiques avec casus

L'évaluation portant sur les travaux pratiques est notée sur 20.

La note attribuée correspond à **1/4 de la note finale de l'UE**.

Les précisions relatives à l'évaluation sont reprises dans le cahier des charges du TP.

En première session, l'évaluation porte sur la participation active aux séances et la présentation de l'état de la question (5 points sur 20), d'une part, et sur la rédaction d'un travail écrit (15 points sur 20), d'autre part.

Si le travail écrit doit être (re)présenté dans le cadre de la **2e session (ce qui est le cas si l'UE et le TP n'ont pas été réussis avec une note de min 10/20 en 1ère session)**, l'étudiant-e réalise son travail sur la base du dossier pratique qu'il ou elle a reçu dans le cadre de la première session. Ce travail requiert une amélioration substantielle du 1er travail remis. A défaut, il n'est pas qualifié de travail véritable, et une note de 0A est attribuée (avec un impact sur la note de l'UE dans sa globalité).

Pour ce qui concerne la note sur 5 relative à la participation aux séances de TP et à l'état de la question, l'étudiant-e a le choix :

- *soit conserver la note qu'il ou elle a obtenue en fin de premier quadrimestre* : la note est alors reportée et intègre la note globale attribuée pour les TP, à côté du travail écrit qui aura été présenté en seconde session. La conservation de la note du premier quadrimestre sera d'office l'option retenue par l'assistant-e à défaut de demande de l'étudiant-e de réaliser un commentaire de jurisprudence (*cf* option suivante) ;
- *soit tenter d'améliorer la note qu'il ou elle a obtenue en fin de premier quadrimestre*, ce dont il ou elle devra faire part à l'assistant-e qui a assuré l'encadrement des TP au plus tard le 15 juillet de l'année académique en cours : l'étudiant-e sera alors tenu-e de remettre, en plus du travail écrit précité, le commentaire d'une décision de jurisprudence communiquée par l'assistant-e. À défaut de remettre un tel commentaire, une note de 0/5 sera attribuée à la partie « participation et état de la question » de la note du TP. Les consignes du commentaire de jurisprudence sont reprises dans le cahier des charge des travaux pratiques, auquel il est renvoyé.

Les travaux écrits (état de la question et travail final) doivent être remis à l'assistant-e selon les modalités qui sont définies dans le cahier des charges du TP;

Pour ce qui concerne le travail final, **seule la version déposée sur Moodle fait foi**, ce même si une version a été communiquée par une autre voie (mail ou autre). Ce travail doit être **accompagné de l'engagement d'intégrité signé par l'étudiant.e**.

Les étudiant-es s'assureront, par ailleurs, de la **remise du « bon » travail écrit** : le dépôt sur Moodle d'un travail portant sur une autre matière (par ex. celle relative à un autre TP) équivaut à l'absence de remise du travail attendu et justifie, dès lors, une note de 0A pour la partie « travail écrit » des TP, et dès lors pour l'UE. Il ne revient pas aux assistant-es de vérifier avant la session si cette exigence minimale est rencontrée par les étudiant-es.

Le travail final (1ère et, le cas échéant, 2e sessions) doit, par ailleurs, obligatoirement être accompagné de **l'engagement d'intégrité** établi par la Faculté pour le programme de Bachelier en droit.

Ce document doit être **signé** par l'étudiant-e.

À défaut de remise du document signé, la note du travail est réduite de deux points.

Autres précisions importantes :

(1) Comme il a été précisé, la **participation aux séances et la remise de travaux véritables sont obligatoires** et elles font l'objet d'une évaluation a# part entière.

L'**absence injustifiée** a# plus d'une séance et le **défaut injustifié de la remise d'un travail écrit véritable** (« état de la question » et travail final) dans les délais impartis et selon le canal identifié par l'assistant-e donnent lieu a# l'attribution d'une note de **0A/20** pour les TP et, dès lors, pour l'UE.

L'exigence que le travail soit un **travail véritable** s'apprécie selon les consignes déterminées dans le cahier des charges des TP, conformément à la décision prise par le Conseil de faculté, auquel il est renvoyé.

En cas de **retard** dans la communication d'un travail écrit (« état de la question » et travail final) **dans le respect de l'échéance et du canal** indiqués (mail pour l'« état de la question » et Moodle pour le travail final) par l'assistant-e, les sanctions sont les suivantes:

- Une diminution de la note de 2 points par 24h de retard dans la remise du travail ;


- L'attribution d'une note de 0A/20 lorsque le travail est remis avec plus de 5 jours de retard.

Ceci vaut pour chacune des sessions

Méthodes d'enseignement	<p>1° COURS MAGISTRAL</p> <p>Il s'agit d'un enseignement <i>ex cathedra</i>, en grand auditoire.</p> <p>L'enseignante porte une attention à accompagner la progression des connaissances des étudiant-es, notamment grâce à des rappels systématiques, réalisés au début de cours, et portant sur l'enseignement dispensé lors du cours précédent_ ainsi qu'à des moments de test ou questions/réponses en <i>live</i> (<i>wooclap</i> ou autre). Une séance de « questions/réponses » est organisée en fin de quadrimestre.</p> <p>Des Powerpoint (dias) sont placés sur Moodle avant chaque cours afin d'accompagner la prise de notes.</p> <p>Une séance d'étude « dirigée » en droit des contrats et de la responsabilité est proposée de façon facultative. Pendant deux heures placées au début du blocus, elles permettent aux étudiant-es de venir étudier sur site en bénéficiant de la présence de la titulaire afin de répondre à leurs questions. À cette occasion, la titulaire présente également des Powerpoint et exercices de synthèse.</p> <p>Au-delà des moments d'échanges spécifiquement dédiés qui ponctuent l'enseignement, les étudiant-es sont invité-es à privilégier les moments de cours (avant, interours ou après) pour poser leurs questions.</p> <p>2° SEANCES DE TRAVAUX PRATIQUES</p> <p>Des séances de travaux pratiques (TP) accompagnent le cours magistral.</p> <p>Elles sont dispensées en petits groupes de maximum 25 étudiant-es et sont encadrées par un-e assistant-e.</p> <p>Ces TP prennent la forme de 6 séances d'1h30 ayant principalement pour objet la résolution collective de cas pratiques (casus) portant sur des matières enseignées dans le cadre du cours magistral. Une séance de 2h de présentation orale de l'avancement du travail de recherche est par ailleurs organisée.</p> <p>La première séance est en partie consacrée à la présentation du cadre pédagogique de l'enseignement, ainsi que des consignes et modalités de la réalisation du travail écrit que chaque étudiant-e devra remettre en fin de quadrimestre. Suivent des séances consacrées aux principales matières enseignées.</p> <p>Des permanences et/ou rendez-vous individuels sont organisés par l'assistant-e, selon les modalités qu'il ou elle précise lors de la première séance.</p> <p>Le travail (écrit) final prend la forme d'un jugement rédigé sur la base d'un dossier de pièces issu de la pratique. Un état intermédiaire des recherches est attendu et prend la forme d'un document « état de la question », remis à mi-parcours du quadrimestre et présenté oralement afin de permettre aux étudiant-es de partager leurs résultats et pistes de résolution et de recevoir les conseils de l'assistant-e</p> <p>La présence aux séances de TP est obligatoire et une participation active est requise.</p> <p>Afin que le travail en séance soit pleinement profitable, individuellement et collectivement, il est également attendu que les étudiant-es se munissent de leur syllabus de TP ainsi que de leurs codes lors des séances organisées.</p> <p>Toutes les consignes relatives au TP sont explicitées dans le cahier des charges du TP qui est mis à la disposition des étudiant-es via le Bureau des supports de cours du SVIB et peut être téléchargé sur Moodle.</p> <p>Leur respect intègre les exigences de l'UE.</p>
Contenu	<p>L'unité d'enseignement (UE) se compose de deux activités comprises comme formant un tout cohérent. Une attention est portée par l'équipe enseignante à une coordination la plus forte possible entre les enseignements théoriques (cours magistraux) et les séances de travaux pratiques (TP).</p> <p>Elle porte sur l'étude du droit belge, en intégrant les récentes réformes (Livres 1, 5 et 6 spécialement) et projets de réforme (Livre 7) du Code civil. Le droit européen, issu de directives transposées et des règlements applicables en complément, est également abordé relativement à des thématiques ciblées (protection des consommateurs, protection de l'environnement, objets connectés, spéc.).</p> <p>1° Le cours magistral</p> <p>(a) La première partie de l'enseignement est consacrée à la responsabilité civile extracontractuelle.</p> <p>Elle débute par une <u>introduction générale du droit de la réparation des dommages</u>, du Code civil de 1804 à nos jours. À travers une présentation critique des fondements sur lesquels prend appui le droit de la réparation des dommages, il s'agit de démontrer comment la question de la répartition des risques de dommages (ou d'accidents) a été traitée dans le temps par le législateur : par ex. l'obligation de réparer se fonde-t-elle sur une faute, le risque ou une obligation de garantie et quel(s) motif(s) dicte(nt) un tel choix ? La consécration légale d'une obligation de réparation s'axe-t-elle sur les comportements individuels ou une prise en charge collective ? Le cadre légal manifeste-t-il une approche individualiste ou solidariste ? La justice est-elle commutative ou distributive ? Quels points de rupture manifeste le nouveau livre 6 du Code civil par rapport aux principes qui innervaient l'ancien Code civil ? etc.</p> <p>Le cours se poursuit par une <u>présentation des régimes de la responsabilité extracontractuelle</u> du livre 6 du Code civil, soit ce qui forme le droit dit « commun » de la matière.</p> <p>Sont abordés dans ce cadre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les faits générateurs de responsabilité (fait personnel, fait d'autrui, fait des choses, fait des animaux) ; • la causalité juridique ; • le dommage et les grands principes civilistes de sa réparation ; • le concours d'actions entre plusieurs fondements de la responsabilité (responsabilité contractuelle et extracontractuelle, mais aussi concours entre les régimes de responsabilité extracontractuelle) ; • les principes régissant les recours entre codébiteurs en cas de pluralité de responsables d'un même dommage. <p>L'accent est, enfin, mis sur la présentation de <u>régimes particuliers de responsabilité</u>:</p> <ul style="list-style-type: none"> • la responsabilité du fait des produits défectueux (initialement régie par une loi du 25 février 1991 et désormais reprise aux art. 6.41 et s., C. civ. ; cette partie tient compte de la transposition à venir de la directive européenne n°2024/2853 du 23 octobre 2024) ; • l'indemnisation automatique des usagers et usagères faibles de la route (art. 29bis de la loi du 21 novembre 1989 relative à l'assurance obligatoire de la responsabilité en matière de véhicules automoteur).

	<p>À travers l'examen de ces régimes, l'attention des étudiant-es est spécialement attirée sur l'intérêt de garder un ancrage solide dans les « grandes » distinctions théoriques / conceptuelles du droit de la responsabilité extracontractuelle et, dès lors, entre</p> <ul style="list-style-type: none"> • les champs propres et communs des responsabilités de nature juridique (la responsabilité civile contractuelle et extracontractuelle, la responsabilité pénale) ainsi que leur articulation ; • l'articulation entre droit général et droit spécial ; • les catégories de faits générateurs ; • la nature des fondements de la réparation : indemnisation automatique vs responsabilité ; distinction entre responsabilité subjective, présumée et objective, etc. • les possibilités de concours d'actions. <p>(b) La seconde partie du cours est consacrée à l'examen du régime des <u>principaux contrats spéciaux civils</u>, entendus comme étant les contrats les plus usuels, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le contrat de vente ; • le contrat d'entreprise ; • le contrat de mandat ; • le contrat de bail dit « de droit commun » ; • le contrat de bail d'habitation en Région de Bruxelles-capitale. <p>Cette partie prolonge directement l'étude du régime général des obligations contractuelles, tel qu'il a été réformé avec l'adoption des livres 1er et 5 du Code civil, et place les régimes en perspective critique.</p> <p>Il débute par une (brève) introduction générale qui prend appui, en les rappelant, sur les principes fondamentaux du droit commun des contrats, ceci afin de pouvoir ensuite mener une approche critique, transversale et décloisonnée des contrats spéciaux dont le régime est présenté.</p> <p>À travers l'examen du régime de ces contrats, il s'agit notamment</p> <ul style="list-style-type: none"> • d'attirer l'attention des étudiant-es, futur-es praticien-nes du droit, sur le fait que chaque contrat particulier s'inscrit nécessairement au confluent de normes générales et de normes spéciales qu'il convient de combiner. • de souligner l'intérêt pratique qu'il peut y avoir pour les parties contractantes de compléter, aménager ou exclure ce droit général ou spécial par des normes plus particulières encore (clauses contractuelles) lorsque le législateur les y autorise. <p>D'une manière générale, l'enseignement insiste sur l'importance qu'il y a à tracer des liens entre les deux parties de la matière, les situations concrètes les faisant le plus souvent se rejoindre.</p> <p><u>2° Les séances de travaux pratiques « avec casus »</u></p> <p>Des séances de travaux pratiques (TP) accompagnent l'apprentissage des matières enseignées dans le cadre du cours magistral.</p> <p>Ces travaux pratiques tendent à ancrer les savoirs juridiques afin de les mobiliser utilement dans la résolution de situations concrètes ainsi que d'adopter une réflexion plus transversale et critique. Ils permettent ainsi, notamment, de se confronter à une approche « décloisonnée » des matières enseignées.</p>
<p>Ressources en ligne</p>	<p><i>Moodle</i> est privilégié pour le partage d'informations (consignes générales, mise à disposition des supports de cours, plans des cours, annonces, législations spéciales, etc.) et d'éventuels tests ou dispositifs de travail collectifs. <i>Voir par ailleurs la rubrique qui précède.</i></p> <p>Les étudiant-es sont invité-es à le consulter régulièrement.</p> <p>Des précisions complémentaires seront, le cas échéant, données par l'équipe enseignante.</p>
<p>Bibliographie</p>	<p>Le <i>Manuel de droit des contrats</i> et les syllabus en responsabilité extracontractuelle comportent le renvoi à une bibliographie afin de permettre aux étudiant-es qui le souhaitent de disposer des références « de base » en la matière.</p>

<p>Autres infos</p>	<p><u>SUPPORTS DES ENSEIGNEMENTS</u></p> <p><u>Sont disponibles au Bureau des supports de cours du SVIB</u> (syllanet) :</p> <p><i>Pour le cours magistral :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • A. Cruquenaire, C. Delforge, I. Durant, F. George, C. Hélas et P. Wéry, <i>Droit des contrats spéciaux, Ouvrage à l'attention des étudiants du programmes de bachelier en droit</i>, Waterloo, Kluwer, 2022. Ce support est facultatif (il est mentionné comme étant obligatoire afin de permettre son acquisition par les étudiant.es boursiers et boursières à des conditions financières acceptables). Il n'est plus à jour. Une nouvelle édition paraîtra début 2026. • Syllabus (4 volumes) relatif au cours magistral portant sur la responsabilité extracontractuelle; <p><i>Pour les séances de travaux pratiques :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Le syllabus servant de support pour les travaux pratiques (nommé "cahier des charges" et qui contient (i) les informations pertinentes sur le cadre de travail et les exigences du TP ; (ii) l'énoncé des exercices qui seront réalisés lors des séances de TP, et doivent être préparés par les étudiant.es ; (iii) les éventuelles annexes (ex. des fiches théoriques, des modèles de décisions de justice et l'engagement d'intégrité). <p><i>En outre :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Le Code BAC de l'année académique en cours. L'usage d'une version précédente est autorisé sous réserve du respect des consignes reprises <i>supra</i> (voir rubrique « Mode d'évaluation des acquis des étudiant-es »). <p><u>Sont disponibles sur Moodle :</u></p> <p><i>Pour le cours magistral :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Syllabus relatifs au cours magistral portant sur la responsabilité extracontractuelle: il s'agit des mêmes syllabus que ceux qui sont disponibles auprès du Bureau des supports de cours du SVIB (syllanet); • Powerpoint / diapositives rédigés en appui du cours magistral, communiqués avant chaque séance de cours ; • les directives et règlements européens qui ne sont pas repris dans le Code BAC de l'année académique en cours ; • les décisions de jurisprudence éventuellement présentées dans le cadre du cours magistral et des TP. <p><i>Pour les séances de travaux pratiques :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Le Cahier des charges du TP en droit des contrats et de la responsabilité civile; • Les dossiers de pièces sur la base desquels les travaux écrits doivent être rédigés ; • Quelques modèles de décisions de jurisprudence permettant d'accompagner les étudiant-es dans la rédaction de leurs travaux écrits ; • Les éventuels supports PPT reprenant des éléments de théorie présentés lors des séances de travaux pratiques.
<p>Faculté ou entité en charge:</p>	<p>DRTB</p>

Programmes / formations proposant cette unité d'enseignement (UE)				
Intitulé du programme	Sigle	Crédits	Prérequis	Acquis d'apprentissage
Bachelier en droit	DROB1BA	6	BDROI1212 ET BDROI1111 ET BDROI1218	
Bachelier en droit (français-anglais)	DRAB1BA	6	BDROI1212 ET BDROI1218 ET BDROI1111	